

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

Bégin, le 4 juillet 2022

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 4 juillet à 19h30, à la salle du conseil du Centre municipal, sous la présidence de M. Gérald Savard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Jean-Philippe Villeneuve conseiller au siège no 1 ;
Mme Caroline Audet conseillère au siège no 2 ;
M. Stécy Potvin conseiller au siège no 3 ;
M. Ghislain Bouchard conseiller au siège no 4 ;
M. Alexandre Germain conseiller au siège no 5 ;
M. Raynald Pearson conseiller au siège no 6 ;

Assiste également à cette séance :

Mme Mireille Bergeron directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1.00 Mot de bienvenue ;
- 2.00 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 3.00 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 6 juin 2022 ;
- 4.00 Approbation des comptes ;
- 5.00 Lecture de la correspondance ;
- 6.00 Avis de motion – règlement 22-374 ;
- 7.00 Présentation et adoption du premier projet de règlement no 22-375 ;
- 8.00 Appropriation des coûts de la fuite d'eau en urgence au surplus accumulé ;
- 9.00 Adoption des axes locales– Cadre de vitalisation de la MRC du Fjord du Saguenay – Fonds régions et ruralité volet 4 – axe soutien à la vitalisation ;
- 10.00 Demande de dérogation mineure – M. Michaël Perron Savard ;
- 11.00 Déplacement de la date de l'assemblée de conseil du mois d'août ;
- 12.00 Rapport des comités ;
- 13.00 Divers :
 - 13.01
 - 13.02
 - 13.03
 - 13.04
- 14.00 Période de questions ;
- 15.00 Levée de la séance ordinaire.

1.00 MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la greffière-trésorière, Monsieur le maire demande son adoption.

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-07-129 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR ;
APPUYÉ PAR ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière-trésorière-adjointe.

Il est également convenu de laisser ouvert l'item « divers ».

Adoptée

3.00 APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-07-1130 **APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR ;
APPUYÉ PAR ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que les minutes de la séance ordinaire du 6 juin 2022 soient adoptées telles que rédigées par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée

4.00 APPROBATION DES COMPTES

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-07-131 **APPROBATION DES COMPTES**

Que soit autorisé les déboursés du fonds général de la Municipalité de Bégin pour une somme de 119 020.80 \$ qui se détaille de la façon suivante :

Administration :	1 809.36 \$
Projets spéciaux :	77 101.59\$
Loisirs/sports/culture :	2 506.14 \$
Voirie/urbanisme :	21 077.22 \$
Eau/égout/déchets :	2 121.71 \$
Service incendie/ sécurité publique :	3 681.78 \$
Des Incompressibles :	10 723.00 \$

Que la greffière-trésorière-adjointe soit et est autorisée à en faire le paiement.

**MME LOUISE PERRON,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE-ADJOINTE.**

Adoptée

5.00 CORRESPONDANCE

1. Reçu le 13 juin 2022 une résolution de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans laquelle elle adoptait le cadre de vitalisation proposé par le comité de vitalisation ainsi que du lancement du processus d'appel de projets conformément aux exigences de l'entente entre la MAMH, la MRC et les municipalité de Bégin, Rivière-Éternité et Petit Saguenay.
2. Reçu le 22 juin 2022, par courriel, une lettre du ministère des Transports nous annonçant une aide financière maximale de 15 000\$ dans le programme PAVL pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité.
3. Reçu le 29 juin 2022, par courriel, une lettre du ministère des Transports nous annonçant une aide financière maximale de 25 000\$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration du 2^e rang Est et de la rue Tremblay.

6.00 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 22-374

Conformément aux dispositions du code municipal, donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente du conseil municipal, le règlement no 22-374, lequel a pour objet de modifier le règlement de zonage afin de régir les élevages porcins en y autorisant qu'un seul sur tout le territoire de la municipalité.

7.00 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 22-375

Conformément aux dispositions de la Loi, M. le Maire, Gérald Savard présente aux élus le projet de règlement numéro 22-375, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'y autoriser les prêts à camper sur les terrains de camping.

22-06-132

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 22-375

ATTENDU QUE le conseil municipal désire adopter le projet de règlement no 22-375 intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage no 15-288 ayant pour objet d'autoriser les prêts à camper sur les terrains de camping.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain ;
APPUYÉ PAR M.;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 22-375 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 15-288 afin d'autoriser les prêts à camper sur les terrains de camping.

Adoptée

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN**

RÈGLEMENT N° 22-375 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 15-288 AYANT POUR OBJET D'AUTORISER LES PRÊTS À CAMPER SUR LES TERRAINS DE CAMPING

Préambule

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bégin est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage de Bégin est entré en vigueur le 25 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bégin désire autoriser certaines constructions à usage récréatif à l'intérieur d'un terrain de camping;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bégin tenue le 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller appuyé du conseiller et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

Que le projet de règlement portant le numéro 22-375 soit et est adopté, lequel décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.26 - TERMINOLOGIE

L'article 2.26 est modifié de façon à bonifier la définition de CAMPING et à ajouter une nouvelle terminologie pour les PRÊTS-À-CAMPER de cette façon-ci :

CAMPING :

Site désigné comme tel au règlement de zonage municipal et destiné à recevoir des tentes, roulottes, tentes-roulottes, véhicules de camping (automoteurs) **et les prêts à camper.**

PRÊTS-À-CAMPER :

Structure installée sur une plateforme, sur roues ou directement au sol, et pourvue de l'équipement nécessaire pour y séjourner, incluant un service d'auto cuisine.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement de modification entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion donné le :

Adoption du premier projet de règlement : 4^e jour de juillet 2022

Assemblée publique de consultation :

Adoption du second projet de règlement :

Adoption finale: 2

Certificat de conformité de la MRC : XX^e jour de XX 2022

Avis de promulgation : XX^e jour de XX 2022

Gérald Savard, maire

Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière

8.00 APPROPRIATION DES COÛTS DE LA FUITE D'EAU EN URGENCE AU SURPLUS ACCUMULÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 21-07-133 **APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ – DÉPENSES RELIÉES AU BRIS D'EAU DU 4^E RANG**

ATTENDU QUE le vendredi 27 mai 2022 la conduite d'eau potable du 4^e rang a été emportée par la crue des eaux de la rivière des Aulnaies en raison des fortes pluies ;

ATTENDU QUE ce bris majeur n'avait pas été prévu budgétairement ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Bégin autorise un montant de 28 267.00 \$ à même le surplus accumulé pour couvrir la dépense reliée à ce bris majeur.

Adoptée

9.00 ADOPTION DES AXES LOCALES – CADRE DE VITALISATION DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 – AXE SOUTIER À VITALISATION

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-07-134

ADOPTION DES ENJEUX LOCAUX POUR LA MUNICIPALITÉ DE BÉGIN DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), a mis en place le programme Fonds régions et ruralité – volet 4 – Ententes de vitalisation lequel vise à favoriser la vitalisation des territoires affichant un faible indice de vitalité économique ;

CONSIDÉRANT que ce programme s'adresse aux MRC qui se situent dans le cinquième quintile quant à leur indice de vitalité économique ou qui comptent au moins trois localités Q5 selon l'IVE de 2018 ;

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay et la municipalité de Bégin bénéficient d'une entente de vitalisation suivant le paragraphe précédent ;

CONSIDÉRANT que l'entente de vitalisation signée par la MRC et la municipalité de Bégin prévoit des axes de vitalisation dans lesquelles la municipalité doit identifier les axes de vitalisation privilégiées ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR ;

APPUYÉ PAR ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la municipalité de Bégin identifie les axes de vitalisation privilégiées suivantes :

Amélioration et diversification des indicateurs économiques

- Maintien et consolidation des services de proximité
- Favoriser le développement de l'axe nature et tourisme

Rétention de la population et attraction de nouveaux arrivants

- Favoriser l'accueil de nouvelles familles
- Faciliter l'établissement de nouvelles familles

Maintien ou amélioration de la qualité de vie et de l'accès aux services de proximité

- Maintenir et améliorer la qualité de vie des citoyens par des activités (services de loisirs et des services pour les familles)
- Maintenir et consolider les services de proximité

Adaptation, maintien en état ou bonification des infrastructures publiques

- Maintenir, augmenter et améliorer les infrastructures de loisirs municipaux afin d'offrir une belle qualité de vie aux familles.

Adoptée

10.00 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. MICHAEL PERRON SAVARD

RÉSOLUTION NO 22-07-135

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. MICHAEL PERRON SAVARD

ATTENDU que la municipalité possède un règlement sur les dérogations mineures;

ATTENDU que ce dit règlement permet de déroger à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU que la fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats, Mme Louise Perron, a reçu une demande de dérogation mineure touchant la propriété de M. Michael Perron Savard sise au 333, Route Principale;

ATTENDU que cette demande consiste à réaliser la construction d'un garage faisant corps à la résidence à une distance de 1.55 mètre du garage au lieu des 2 mètres prescrits à l'article 12.7 du règlement de zonage numéro 15-288;

ATTENDU qu'il n'a pas de possibilité d'agrandissement ailleurs étant donné la présence de diverses contraintes;

ATTENDU qu'accepter cette demande ne causera aucun préjudice aux propriétaires des immeubles voisins de cette propriété;

ATTENDU la recommandation du CCU;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain ;

APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU À UNANIMEMENT:

D'accepter la dérogation mineure telle que spécifiée dans le préambule de la présente résolution.

Adoptée

11.00 ADJUDICATION DE CONTRAT A LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC – 2022-003 – REFECTION DE CONDUITES D'EGOUT PAR GAINAGE

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-112

ADJUDICATION D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT PAR GAINAGE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bégin a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réhabilitation du réseau d'égout par gainage ;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres public s'est terminé le 30 mai 2022 à 11 h ;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissions furent déposées à la Municipalité et que leur conformité a été vérifiée ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet ;
APPUYÉE PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'ACCEPTER la soumission la plus basse déposée par l'entreprise CWW réhabilitation au montant forfaitaire de 145 133.96 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

12.00 AUTORISATION DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – PROGRAMME D'AMELIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-113

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)

ATTENDU que la Municipalité de Bégin désire procéder à une demande d'aide financière au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU qu'une résolution de la municipalité est nécessaire au dépôt d'une demande d'aide ;

ATTENTDU que la municipalité de Bégin désire demander une aide financière pour un projet de réfection importante à sa salle communautaire ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet ;
APPUYÉE PAR M. Stécy Potvin ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné ;

QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée

**13.00 AUTORISATION DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE –
PAVL VOLET ACCELERATION**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-114
AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME
D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION**

ATTENDU que la municipalité de Bégin a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant les routes locales de niveau 1 et /ou 2 ;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU que la municipalité de Bégin s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU que la Municipalité de Bégin choisit d'établir la source de calcul de l'aide selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU que la chargée de projet de la municipalité, Mme Mireille Bergeron agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles ;

De confirmer l'engagement de la municipalité à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

D'autoriser la directrice générale Mme Mireille Bergeron à signer pour et au nom de la Municipalité tout document applicable à cette demande.

Adoptée

**14.00 OCTROI D'UN MANDAT A LA FIRME TETRA TECH – MODIFICATION
D'AIDE FINANCIERE PAVL ET PLAN ET DEVIS PONCEAU 2^E RANG
QUEST**

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-115
ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES – TETRA TECH – MODIFICATION DE
L'AIDE FINANCIÈRE PAVL ACCÉLÉRATION ET PLAN ET DEVIS REMPLACEMENT
D'UN PONCEAU 2^E RANG OUEST

ATTENDU que le conseil municipal a demandé une offre de service à l'entreprise Tetra tech afin de procéder à la mise à jour de la demande d'aide financière au fonds PAVL volet accélération ainsi que les plans et devis pour le remplacement d'un ponceau au 2^e rang Ouest ;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain ;

APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de la firme Tetra tech pour un montant total de 15 565 \$ plus les taxes applicables.

Adopté

15.00 ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – EXCAVATION R & R – ENTREE D'EAU AU 165 5^E RANG

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-115
ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ENTREPRISE EXCAVATION R & R

ATTENDU que la municipalité a demandé des prix à deux entreprises pour des services d'aqueduc au 165 5^e rang ;

ATTENDU que l'entreprise Excavation R & R a soumis le prix le plus bas ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR M. Raynald Pearson ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'accepter la soumission de l'entreprise Excavation R & R au prix de 4 885 \$ plus les taxes applicables

Adoptée

16.00 AUTORISATION D'UNE DEUXIEME ENTREE – LOT 37 2^E RANG OUEST-FERME BOVIGA

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-117
AUTORISATION POUR UNE DEUXIÈME ENTRÉE PRIVÉE – GFERME BOVIGA – LOT 37
2^E RANG OUEST

ATTENDU la demande de M. Charles Gagnon concernant l'aménagement d'une deuxième entrée au lot 37, pour l'accès à ses terres au 2^e rang Ouest ;

ATTENDU que pour émettre un permis pour une deuxième entrée pour un même terrain, les travaux doivent être conformes au règlement numéro 93-131 et autorisés par le conseil municipal ;

ATTENDU que le conseil municipal est en accord pour autoriser l'aménagement d'une deuxième entrée aux terres de la Ferme Boviga, au lot 37 du 2^e rang Ouest ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet ;
APPUYÉE PAR M. Stécy Potvin ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal autorise l'aménagement d'une deuxième entrée au lot 37 situé sur le 2^e rang Ouest en autant que les travaux exécutés soient conformes à la réglementation.

Adoptée

17.00 HONORAIRE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-118 ACCEPTATION – HONORAIRE DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – ÉTATS FINANCIERS 2021

ATTENDU que des travaux supplémentaires ont été nécessaires aux états financiers afin de redresser plusieurs items afin d'assurer leur conformité à la loi ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal accepte les montants excédentaires au montant de 11 710 \$ plus les taxes.

Adoptée

18.00 TRANSPORT COLLECTIF – CONFIRMATION DU SCENARIO CHOISI

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-119 TRANSPORT COLLECTIF – CONFIRMATION DU CHOIX DU SCÉNARIO POUR LA ZONE 3 – NORD DU FJORD

ATTENDU que la MRC du Fjord a fait préparer un plan de développement du transport durable pour son territoire ;

ATTENDU que la MRC du Ford-du-Saguenay désire connaître le scénario choisi par le conseil municipal ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;
APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal confirme le choix du scénario #1.

Adoptée

19.00 RAPPORT DES COMITES

M. Stécy Potvin

Les balançoires construites et peintes lors de la journée de la culture seront installées dans le sentier du Perce-Neige en septembre.

M. Ghislain Bouchard

M. Bouchard mentionne que la Corporation du Transport adapté est toujours en attente du versement de la contribution financière du gouvernement.

M. Alexandre Germain

M. Germain mentionne que la Fête de la pêche a été un réel succès avec beaucoup de participation ! Il indique que la prochaine activité à surveiller est la Fête nationale. En ce qui concerne le party de chasse, la recherche de commanditaires est présentement lancée.

Concernant l'urbanisme, M. Germain nous signale que les permis émis pour le mois de mai 2022 sont au nombre de 25 pour une valeur des travaux de 568 500 \$ et des revenus de 1 373 \$.

M. Raynald Pearson

M. Pearson indique que tous les logements à l'OMH sont maintenant occupés.

20.00 DIVERS

20.01 PRÊT DU FOYER EXTERIEUR ET AUTORISATION DE DIFFUSER DE LA MUSIQUE JUSQU'À 2H AM

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-120
PRÊT DU FOYER EXTÉRIEUR ET AUTORISATION DE DIFFUSER DE LA MUSIQUE
JUSQU'À 2 H AM – LE NORDIK

ATTENDU que le conseil municipal a reçu une demande de l'entreprise pour la tenue d'un événement le 9 juillet 2022 ;

ATTENDU que cette demande consiste au prêt du foyer extérieur et de permettre la musique jusqu'à 2 h du matin ;

ATTENDU que notre règlement sur les nuisances ne permet que la musique jusqu'à 23 h ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise le prêt du foyer extérieur pour la tenue de l'événement ;

QUE le conseil municipal autorise de prolonger la musique jusqu'à 2 h du matin dans la nuit du 9 au 10 juillet 2022.

Que le conseil demande à l'entreprise le Nordik d'aviser la Sûreté du Québec de cette autorisation ;

Que le conseil demande à l'entreprise le Nordik d'aviser les résidents situés à proximité qui risquent d'être incommodés soit ceux de la rue Savard et ceux de la rue Parent .

Adoptée

20.02 ACHAT D'ORDINATEURS

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-121

ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES – EMPLOYÉS PERMANENTS

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'ordinateurs portables aux employés permanents de la municipalité de Bégin afin de permettre au besoin du télétravail ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;
APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise un budget de 5 000 \$ pour l'acquisition de quatre (4) ordinateurs portables.

Adoptée

20.03 OCTROI D'UN 5000\$ AU CAIR

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-122

OCTROI D'UN MONTANT DE 5 000 \$ À LA CAIR DE BÉGIN

ATTENDU que la CAIR de Bégin supporte des projets de développement économique et communautaire sur le territoire de Bégin ;

ATTENDU qu'afin de répondre aux diverses demandes déposées à la CAIR

ATTENDU qu'il en va de l'intérêt public

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;

APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise un montant de 5 000 \$ à verser à la CAIR de Bégin.

Adoptée

20.04 DEMANDE DE COMMANDITE - CHŒUR AQUILON

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-123
DEMANDE DE COMMANDITE – CHŒUR AQUILON**

ATTENDU que le conseil municipal de Bégin a reçu une demande de participation à la campagne de financement 2022 ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;
APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise un montant de 100 \$ à verser au Chœur Aquilon.

Adoptée

20.05 DEMANDE DE FINANCEMENT – CENTRE DU MIEUX-VIVRE

ATTENDU que le conseil municipal de Bégin a reçu une demande de financement de la part du Centre de services du Mieux-Vivre ;

ATTENDU que les services offerts par cette organisation sont très importants pour notre population ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain
APPUYÉ PAR M. Raynald Pearson ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise un montant de 2 000 \$ à verser au Centre de services du Mieux-Vivre.

Adoptée

20.06 CAMPAGNE DE FINANCEMENT – CLUB OPTIMISTE DE ST-AMBROISE

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-125
DEMANDE DE FINANCEMENT – CLUB OPTIMISTE DE SAINT-AMRBOISE**

ATTENDU que le conseil municipal de Bégin a reçu une demande de financement de la part du Club optimiste de Saint-Ambroise pour soutenir les jeunes avec des dons et des activités pour la communauté ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise un montant de 125 \$ à verser au Club optimiste de Saint-Ambroise.

Adoptée

20.07 MANDAT A LA DIRECTION GENERALE POUR L'ETABLISSEMENT D'UN DROIT DE PASSAGE NOTARIE RELIANT LA RUE BRASSARD ET LA RUE DES PENINSULES

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-126
MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN DROIT DE PASSAGE NOTARIÉ RELIANT LA RUE BRASSARD ET LA RUE DES PÉNINSULES**

ATTENDU que plusieurs nouvelles familles s'établissent dans le développement de la rue des Péninsules ;

ATTENDU qu'il y a possibilité de réaliser un sentier piétonnier reliant la rue Brassard et la rue des Péninsules en passant par le terrain appartenant à l'entreprise Le Nordik ;

ATTENDU que ce passage piétonnier ou à vélo permettra de donner un accès plus direct et rapide aux services et entreprises situés au cœur du village ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve
APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale à faire préparer un droit de passage notarié avec l'entreprise le Nordik afin de construire un passage piétonnier et à vélo reliant les rues Brassard et des Péninsules.

Adoptée

20.08 CONSTITUTION D'UNE COMMISSION POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT UN PROJET D'ELEVAGE PORCIN

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-127
CONSTITUTION D'UNE COMMISSION POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION CONCERNANT UN PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN

- ATTENDU que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a instauré depuis le 1^{er} novembre 2004 un processus de consultation publique préalable à la délivrance du permis de construction requis pour la réalisation d'un projet d'élevage porcin ;
- ATTENDU qu'à cette fin, la municipalité doit constituer une commission une commission qui sera responsable de la tenue de l'assemblée publique de consultation;
- ATTENDU que cette commission est composée d maire, qui en assure la présidence, et d'au moins deux autres membres du conseil désignés par ce dernier ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve
APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal nomme les membres suivants à la commission pour la tenue de l'assemblée publique de consultation :

- Gérald savard, maire et président de la commission
- Alexandre Germain, conseiller siège #5
- Stécy Potvin, conseiller siège #3

Adoptée

21.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jacques Pelletier demande des informations à propos des plans, devis et travaux qui sont prévus pour le ponceau du 2^e rang ouest à la hauteur de ces terres.

M. le Maire répond à ces questions

22.00 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-128
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

N'ayant plus d'items à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin;
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De lever la présente séance ordinaire à
20h02.

Adoptée

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GÉRALD SAVARD,
MAIRE.**

**MME MIREILLE BERGERON,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET
DIRECTRICE GÉNÉRALE.**